



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RÉSOLUTION 10/2019

INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Rappelant que, en vertu du paragraphe 5 de l'article 1 de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire opère conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international,

Prenant note du rapport du Fonds fiduciaire, qui porte sur les questions soulevées dans la résolution 10/2017,

1. PARTIE I: INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1. **Remercie** le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire d'avoir présenté son rapport annuel sur les activités du Fonds fiduciaire au Bureau de l'Organe directeur en 2018, puis à l'Organe directeur en 2019, comme demandé dans la résolution 10/2017;
2. **Remercie** la Directrice exécutive du Fonds fiduciaire, M^{me} Marie Haga, du soutien actif qu'elle a apporté à la mise en œuvre du Traité international au cours des sept dernières années et, en particulier, des interactions de plus en plus positives et fructueuses que le Fonds fiduciaire a su établir avec le Secrétaire du Traité international, le Bureau de l'Organe directeur et d'autres organes intersessions;
3. **Demande** au Président de l'Organe directeur et au Secrétaire d'informer le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire des décisions prises par l'Organe directeur, en particulier celles qui visent à renforcer le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Système multilatéral) et à actualiser la stratégie de financement, dont le Fonds fiduciaire est un élément essentiel, et **fournit** des indications et orientations générales concernant les domaines clés suivants:

A. Mobilisation de ressources

4. **Remercie** les gouvernements et autres donateurs qui ont apporté une contribution financière au fonds de dotation du Fonds fiduciaire, en particulier afin d'assurer le financement à long terme des collections détenues, conformément à l'article 15 du Traité international, et dont les contributions effectives au fonds de dotation s'élevaient, au 31 décembre 2018, à 273,8 millions d'USD, comme l'a indiqué le Fonds fiduciaire;
5. **Invite** le Fonds fiduciaire à donner des informations à l'Organe directeur, à sa neuvième session, sur les progrès réalisés dans l'attribution de subventions à long terme provenant de son fonds de

dotation et ayant pour but d'apporter un appui à certaines banques de gènes nationales des pays en développement et des pays en transition;

6. **Se félicite** des mesures que le Fonds fiduciaire met en œuvre actuellement afin de diversifier sa stratégie de mobilisation de fonds, notamment pour mobiliser des moyens de financement innovants qui permettent de collecter des ressources nouvelles et additionnelles à l'appui de la mise en œuvre du Traité international;

7. **Invite** le Fonds fiduciaire à continuer d'apporter un soutien actif aux travaux du Comité consultatif sur la stratégie de financement et de mobilisation de ressources, notamment en aidant le Comité dans l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de contributions volontaires auprès des industries alimentaires, comme il est indiqué au paragraphe 6 de l'article 13 du Traité international, et à soutenir l'organisation d'une série d'initiatives visant à mobiliser des contributions volontaires auprès de sources et mécanismes de financement innovants;

8. **Recommande** au Fonds fiduciaire de continuer d'élargir sa coopération avec le Traité international en matière de mobilisation de ressources, en particulier en ce qui concerne les activités de collecte de fonds réalisées conjointement avec le Secrétaire, et **encourage** les donateurs à envisager des initiatives, projets et programmes conçus et mis en œuvre conjointement par le Fonds fiduciaire et le Secrétaire;

9. **Invite** le Fonds fiduciaire à communiquer des informations à l'Organe directeur, à sa neuvième session, sur les progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources destinées au fonds de dotation du Fonds fiduciaire lors du prochain exercice biennal, ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation de fonds destinés à des projets visant à appuyer les banques de gènes nationales des pays en développement et des pays en transition;

B. Questions scientifiques et techniques

10. **Se félicite** de l'appui que le Fonds fiduciaire a apporté à la mise en œuvre du Traité international pendant l'exercice biennal en cours, afin de favoriser la conservation et la disponibilité à long terme de la diversité génétique des espèces cultivées, dans les collections du Système multilatéral détenues au titre de l'article 15 du Traité international, et **invite** le Fonds fiduciaire à poursuivre et à approfondir sa coopération avec le Secrétaire, conformément à l'article 15, paragraphe 1, alinéa g), du Traité international, en vue de mobiliser une assistance technique permettant d'assurer une bonne conservation des collections de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues au titre de l'article 15 du Traité;

11. **Apprécie** les mesures qui sont prises en vue de renforcer le soutien apporté aux banques de gènes nationales qui font partie du Système multilatéral, et **invite** le Fonds fiduciaire à tirer parti de la collaboration établie avec le Secrétaire afin d'entreprendre des activités conjointes de renforcement des capacités des partenaires nationaux relatives au Système multilatéral et au Système mondial d'information;

12. **Salue** la collaboration établie entre le Secrétaire, le Fonds fiduciaire et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) afin de recenser et de systématiser des données de référence sur un large éventail d'espèces cultivées et leurs ressources génétiques, données qui sont essentielles pour que les décideurs, aux niveaux mondial, régional et national, puissent mettre au point des stratégies propres à assurer comme il se doit la conservation et l'utilisation de ces ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris des stratégies visant des espèces cultivées spécifiques, et **recommande** que l'étude de référence réalisée dans le cadre de cette collaboration, ainsi que les informations de base, soient faciles à comprendre et mises à disposition le plus rapidement possible, y compris pour examen par l'Organe directeur, à sa neuvième session;

13. **Recommande** au Fonds fiduciaire de renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Traité international sur les questions scientifiques et techniques et, dans ce contexte, **invite** le Fonds fiduciaire, sous réserve des ressources disponibles, à élargir la coopération établie avec le Secrétaire afin de mettre en place un système dynamique au service de l'élaboration de stratégies de conservation des espèces cultivées, de leur mise en œuvre et de leur actualisation, en vue d'améliorer leur utilisation par les parties contractantes et les parties prenantes, en tant qu'outils pratiques à l'appui de la mise en œuvre

du Traité international, et **demande** au Fonds fiduciaire et au Secrétaire de présenter un rapport à l'Organe directeur, à sa neuvième session, afin de l'informer des progrès accomplis à cet égard;

C. Système mondial d'information

14. **Se félicite** de l'étroite collaboration du Fonds fiduciaire avec le Traité international et la FAO aux fins de l'établissement de liens entre le Système mondial d'information, la plateforme Genesys et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS), suivant une approche synergique et complémentaire, et les **invite** à poursuivre leur collaboration dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités relatives aux systèmes d'information et à la documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

15. **Invite** également le Fonds fiduciaire à continuer de participer aux travaux du Comité scientifique consultatif du Système mondial d'information et à transmettre régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de ses activités intéressant le Système mondial d'information;

D. Communication et sensibilisation

16. **Recommande** au Fonds fiduciaire de poursuivre et de renforcer la collaboration établie avec le Traité international afin d'élaborer conjointement des produits de sensibilisation et de communication, y compris dans le cadre de Food Forever et d'initiatives analogues, sur la contribution des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en particulier, sur l'importance de la mise en œuvre du Traité international dans ce contexte;

2. PARTIE II: AUTRES QUESTIONS

17. **Demande** au Conseil d'administration du Fonds fiduciaire de continuer à présenter son rapport annuel sur les activités du Fonds fiduciaire à l'Organe directeur, afin que celui-ci l'examine à sa session ordinaire, ou, dans le cas des années intermédiaires, au Bureau de l'Organe directeur comme il est précisé au paragraphe 3 de l'article 3 de l'Accord régissant les relations entre le Fonds fiduciaire et l'Organe directeur, et **décide** que la présentation au Bureau des rapports en question satisfait aux obligations découlant de l'Accord régissant les relations;

18. **Demande** au Bureau de la neuvième session de procéder à la sélection et à la nomination des membres du Conseil d'administration dans le cas d'éventuelles vacances au cours de l'exercice biennal 2020-2021, conformément aux procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, afin d'assurer le fonctionnement fluide et continu du Conseil d'administration.